

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations, d'exercer du jugement et de poser des hypothèses jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière servant à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces systèmes comprennent des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de réunions périodiques avec les hauts dirigeants, les membres de l'administration financière, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de questions liées à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.



**Jürgen Schreiber**

*Le président et chef de la direction*



**Brad Lukow**

*Le vice-président exécutif et chef des finances*

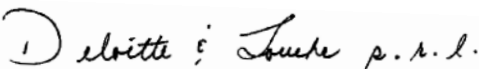
## Rapport des vérificateurs

### Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices de 52 et de 53 semaines terminés à ces dates, respectivement. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 et de 53 semaines terminés à ces dates, respectivement, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



**Comptables agréés**

**Experts-comptables autorisés**

TORONTO (ONTARIO)  
LE 11 FÉVRIER 2010

## États consolidés des résultats

Exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009  
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2009	2008
<b>Ventes</b>	<b>9 985 600 \$</b>	9 422 911 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation (notes 2 et 3)	<b>8 841 170</b>	8 350 367
Amortissement	<b>248 794</b>	205 371
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>895 636</b>	867 173
Intérêts débiteurs (note 5)	<b>58 215</b>	63 952
Bénéfice avant impôts	<b>837 421</b>	803 221
<b>Impôts sur les bénéfices</b> (notes 2 et 6)		
Exigibles	<b>249 776</b>	254 159
Futurs	<b>2 737</b>	(5 083)
	<b>252 513</b>	249 076
<b>Bénéfice net</b> (note 2)	<b>584 908 \$</b>	554 145 \$
<b>Bénéfice net par action ordinaire</b> (notes 2 et 13)		
De base	<b>2,69 \$</b>	2,55 \$
Dilué	<b>2,69 \$</b>	2,55 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés des bénéfices non répartis

Exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009  
(en milliers de dollars)

	2009	2008
<b>Bénéfices non répartis au début, tels que déclarés</b>	<b>1 938 023 \$</b>	1 559 551 \$
Incidence de l'adoption d'une nouvelle norme comptable, le chapitre 3064 du <i>Manuel</i> , intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (note 2)	<b>(38 884)</b>	(27 817)
Bénéfices non répartis au début, tels que retraités	<b>1 899 139</b>	1 531 734
Bénéfice net	<b>584 908</b>	554 145
Dividendes	<b>(186 956)</b>	(186 679)
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 13)	<b>–</b>	(61)
<b>Bénéfices non répartis à la fin</b>	<b>2 297 091 \$</b>	1 899 139 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009  
(en milliers de dollars)

	2009	2008
<b>Bénéfice net</b>	<b>584 908 \$</b>	554 145 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts</b>		
Variation de la perte/du gain non réalisé(e) sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 1 035 \$ [1 605 \$ en 2008])	<b>1 967</b>	(3 148)
Variation de la perte non réalisée sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de 22 \$ [167 \$ en 2008])	<b>56</b>	(337)
Montant de la perte/du gain antérieurement non réalisé(e) constaté en résultat pour l'exercice (déduction faite des impôts de 117 \$ [145 \$ en 2008])	<b>294</b>	(204)
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>2 317</b>	(3 689)
<b>Résultat étendu</b>	<b>587 225 \$</b>	550 456 \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu au début</b>	<b>(3 442)\$</b>	247 \$
Autres éléments du résultat étendu	<b>2 317</b>	(3 689)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin</b> (note 18)	<b>(1 125)\$</b>	(3 442)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Bilans consolidés

Au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009  
(en milliers de dollars)

2009

2008

### Actif

#### À court terme

Trésorerie	44 391 \$	36 567 \$
Débiteurs	471 029	448 476
Stocks (note 3)	1 852 441	1 743 253
Impôts à recouvrer	–	8 835
Impôts futurs (notes 2 et 6)	86 161	84 770
Charges payées d'avance et dépôts (notes 2 et 4)	75 573	59 327

	2 529 595	2 381 228
Immobilisations corporelles (notes 2 et 7)	1 566 024	1 331 363
Écart d'acquisition (notes 2 et 8)	2 481 353	2 427 239
Actifs incorporels (notes 2 et 9)	258 766	212 279
Autres actifs (note 2)	16 716	12 114

**Total de l'actif** 6 852 454 \$ 6 364 223 \$

### Passif

#### À court terme

Dettes bancaires (note 10)	270 332 \$	240 844 \$
Papier commercial (note 10)	260 386	339 943
Dettes à court terme (note 10)	–	197 845
Créditeurs et charges à payer	964 736	1 018 505
Impôts à payer	17 046	–
Dividendes à payer	46 748	46 709

	1 559 248	1 843 846
Dettes à long terme (note 11)	946 098	647 250
Autres passifs à long terme (note 12)	347 951	303 117
Impôts futurs (note 6)	42 858	30 803

Participation des franchisés 130 189 118 678

#### Capitaux propres

Capital-actions (note 13)	1 519 870	1 514 207
Surplus d'apport (note 14)	10 274	10 625

Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18) (1 125) (3 442)

Bénéfices non répartis (note 2) 2 297 091 1 899 139

2 295 966 1 895 697

3 826 110 3 420 529

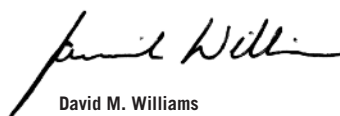
**Total du passif et des capitaux propres** 6 852 454 \$ 6 364 223 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Jürgen Schreiber  
Administrateur



David M. Williams  
Administrateur

## États consolidés des flux de trésorerie

Exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009  
(en milliers de dollars)

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net (note 2)	584 908 \$	554 145 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement (note 2)	250 202	204 533
Impôts futurs (note 2)	2 737	(5 083)
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(3 456)	3 436
Rémunération à base d'actions (note 14)	694	1 498
	<b>835 085</b>	758 529
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (notes 2 et 15)	(177 724)	(328 806)
Augmentation des autres passifs à long terme	35 757	45 609
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>693 118</b>	475 332
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 2)	(461 438)	(476 315)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	30 106	24 690
Acquisition d'entreprises (note 4)	(97 100)	(243 901)
Dépôts (note 4)	3 527	88 522
Acquisition et développement d'actifs incorporels (note 2)	(33 989)	(48 650)
Autres actifs (note 2)	(4 310)	(5 255)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(563 204)</b>	(660 909)
<b>Activités de financement</b>		
Dettes bancaires, montant net (note 10)	29 488	15 692
Papier commercial, montant net (note 10)	(80 000)	(203 350)
Émission de titres d'emprunt à court terme (note 10)	-	200 000
Remboursement de titres d'emprunt à court terme (note 10)	(200 000)	-
Émission de billets de série 2 (note 11)	-	450 000
Émission de billets de série 3 (note 11)	250 000	-
Émission de billets de série 4 (note 11)	250 000	-
Dettes à terme renouvelables, montant net (note 11)	(198 702)	200 000
Remboursement de billets de série 1 (note 11)	-	(300 000)
Frais de financement engagés	(2 088)	(6 050)
Participation des franchisés	11 511	5 559
Produit de l'émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	4 481	7 144
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	137	288
Rachat de capital-actions	-	(71)
Dividendes versés	(186 917)	(174 656)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(122 090)</b>	194 556
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>7 824</b>	8 979
<b>Trésorerie au début</b>	<b>36 567</b>	27 588
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>44 391 \$</b>	36 567 \$
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts payés	44 818 \$	63 893 \$
Impôts sur les bénéfices payés	223 296 \$	327 184 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## Notes complémentaires

2 janvier 2010 et 3 janvier 2009 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### Description des activités

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est le concédant de licences de 1 170 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). Par ailleurs, la Société franchise ou détient 49 pharmacies de cliniques médicales Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup>/Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> ainsi que six boutiques de cosmétiques Murale<sup>MC</sup>. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 66 centres de soins à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup>, qu'elle considère collectivement comme son « réseau d'établissements ». Outre son réseau d'établissements, la Société détient le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., un fournisseur de services pharmaceutiques et de distribution de médicaments spécialisés qui offre également une gamme complète de services de soutien aux patients, et MediSystem Technologies Inc., un fournisseur de produits et de services pharmaceutiques pour des établissements de soins de longue durée en Ontario et en Alberta.

La Société tire la majeure partie de ses ventes des pharmacies de détail offrant une gamme complète de services Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et affecte la majeure partie de son actif à l'exploitation de ces établissements. À ce titre, la Société présente un seul secteur d'activité dans ses états financiers consolidés.

#### Exercice

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre. Les exercices 2009 et 2008 de la Société comprennent 52 et 53 semaines, respectivement.

#### Principe de consolidation

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la Société consolide les établissements des franchisés. Les établissements individuels des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont la Société est le principal bénéficiaire. Comme les établissements des franchisés demeurent des personnes morales distinctes, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels doit faire face la Société.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart, de ses filiales et de la plupart des établissements des franchisés qui composent le réseau d'établissements de la Société. La totalité des soldes et des opérations intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

#### Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La Société a recours aux estimations pour comptabiliser les éléments tels que les provisions pour stocks, les coûts associés au programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup>, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et autres impôts de même que pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Constataion des produits

La Société constate les produits au moment où la marchandise est vendue, déduction faite des retours.

#### Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes de découverts bancaires de la Société, les marges de crédit de la Société et des établissements des franchisés, ainsi que les chèques non compensés.

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Stocks

Les stocks se composent des stocks de marchandises et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend la totalité des dépenses directes et autres coûts appropriés engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La Société classe les remises et autres contreparties reçues d'un fournisseur à titre de réduction du coût des stocks, à moins que la remise ne se rapporte clairement au remboursement d'une charge particulière.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition, y compris l'intérêt capitalisé. L'intérêt est capitalisé au titre des propriétés détenues aux fins d'aménagement et des propriétés en cours d'aménagement. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous.

---

Bâtiments	20 ans
Matériel et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de vie utile, selon la période la plus courte

---

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. La Société doit soumettre ses actifs à long terme à un test de dépréciation au moins une fois par année.

### Écart d'acquisition

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition serait imputé aux résultats. La juste valeur d'une unité d'exploitation est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus.

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs au rythme indiqué ci-dessous.

---

Fichiers d'ordonnances	7 à 12 ans
Relations-clients	5 à 25 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Autres	Durée du bail ou 3 ans

---

Les logiciels qui font partie intégrante du matériel informatique sont présentés avec le matériel informatique dans les immobilisations corporelles. Les autres logiciels sont traités comme des actifs incorporels. La Société inclut les logiciels en développement dans les actifs incorporels. L'évaluation visant à déterminer si un logiciel fait partie intégrante ou non du matériel informatique se fait une fois que le logiciel est développé et mis en place. Les logiciels en développement ne sont pas amortis. Les coûts liés aux logiciels capitalisés incluent les coûts directs externes ainsi que les frais de personnel et les frais connexes liés aux employés qui participent directement aux projets de développement de logiciels.

Les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. La Société réexamine au moins une fois par an les actifs incorporels amortissables pour déterminer s'il y a eu perte de valeur. Les actifs incorporels non amortissables sont également soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs serait imputé aux résultats.

### **Contrats de location**

La Société loue la plupart de ses établissements et de ses locaux à bureaux. Les modalités varient quant à la durée et, en règle générale, elles permettent un renouvellement pour des périodes additionnelles. Le loyer minimal, y compris les indexations prévues, est passé en charges selon une formule linéaire sur la durée du bail, incluant toute période d'occupation gratuite. Les avantages incitatifs accordés par le propriétaire sont reportés et amortis à titre de réductions des charges locatives selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la même période. La Société capitalise aux améliorations locatives les charges locatives au cours d'une période d'installation des agencements immobiliers de l'établissement.

Les contrats de location peuvent comprendre des paiements additionnels relatifs à des impôts fonciers, à l'entretien et aux assurances. Ces montants sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

### **Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup>**

Le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup> (le « programme ») permet aux membres d'accumuler des points sur les achats qu'ils effectuent aux établissements Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>, Pharmaprix<sup>MD</sup>, Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> ainsi qu'aux centres de soins de santé Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup> et Murale<sup>MC</sup> à raison de 10 points pour chaque dollar d'achat de produits et de services admissibles en plus de points additionnels applicables. Les membres peuvent échanger leurs points, conformément au tableau d'échange pour des primes du programme ou à d'autres offres, pour obtenir des rabais sur des produits de l'avant du magasin à leur prochain achat. Lorsque les membres accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif du programme est inclus dans les créditeurs et charges à payer du bilan consolidé de la Société. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

Le coût estimatif par point est calculé en tenant compte de plusieurs facteurs, dont le comportement habituel des membres du programme, les modèles d'échange futurs prévus et les coûts connexes. La Société surveille continuellement les tendances en matière de taux d'échange (les points échangés exprimés en pourcentage des points émis) et le coût net par point échangé, et elle ajuste le coût estimatif par point en fonction du volume d'échanges futurs prévus. Les coûts du programme pourraient être supérieurs ou inférieurs selon que les estimations diffèrent des résultats réels.

### **Avantages sociaux futurs**

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé.

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des salariés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des salariés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 14 ans et de 10 ans, respectivement.

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 14. Une charge de rémunération est constatée à l'égard de ces régimes selon la méthode de la juste valeur. Toute contrepartie payée par les salariés et les administrateurs au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital-actions.

### Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

### Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La Société établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dépôts <sup>1</sup>	Prêts et créances	Coût après amortissement
Débiteurs à long terme <sup>2</sup>	Prêts et créances	Coût après amortissement
Dettes bancaires	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Papier commercial	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dettes à court terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dividendes à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dettes à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Dérivés	Classement	Évaluation
Dérivés sur taux d'intérêt <sup>3</sup>	Couverture efficace des flux de trésorerie <sup>4</sup>	Juste valeur
Dérivés sur contrat à terme d'actions <sup>3</sup>		Juste valeur

<sup>(1)</sup> La valeur comptable des dépôts est incluse dans les charges payées d'avance et dépôts dans les bilans consolidés.

<sup>(2)</sup> La valeur comptable des débiteurs à long terme est incluse dans les autres actifs dans les bilans consolidés.

<sup>(3)</sup> Les valeurs comptables des dérivés de la Société sont incluses dans les autres actifs, les créditeurs et charges à payer et les autres passifs à long terme dans les bilans consolidés.

<sup>(4)</sup> La tranche des dérivés sur contrat à terme d'actions ayant trait aux unités gagnées en vertu du régime incitatif à long terme est désignée comme un dérivé. La tranche des dérivés sur contrat à terme d'actions ayant trait aux unités non gagnées en vertu du régime incitatif à long terme est désignée comme une couverture efficace des flux de trésorerie. Se reporter à la note 14 pour une analyse complémentaire du régime incitatif à long terme.

Les instruments financiers qui sont mesurés au coût après amortissement sont initialement constatés à la juste valeur et ensuite au coût après amortissement, les gains et les pertes étant constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle survient le gain ou la perte. Les variations de juste valeur des instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle la variation a lieu. Les variations de juste valeur des instruments dérivés de la Société désignés comme des couvertures efficaces des flux de trésorerie sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu; les variations des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des couvertures efficaces sont constatées en résultat net de la période au cours de laquelle la variation a lieu.

### **Coûts de transaction**

La Société a adopté la méthode comptable selon laquelle les coûts de transaction sont additionnés aux actifs et aux passifs classés comme détenus à des fins autres que de transaction.

### **Dérivés et comptabilité de couverture**

La Société se sert de dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de son papier commercial. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice.

La Société a recours à des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du régime incitatif à long terme (le « RILT »). Les produits ou les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les autres charges d'exploitation de l'exercice. Se reporter à la note 14 pour une analyse complémentaire du RILT.

La Société définit, désigne et documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif et sa stratégie d'appréciation des risques sur lesquels reposent ses diverses opérations de couverture. La Société détermine, tant lors de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, y compris lors de la nouvelle désignation, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsque de tels dérivés cessent d'exister ou d'être des couvertures efficaces, ou lorsque la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture, tous les gains ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net au cours de la même période que les gains ou les pertes correspondants des éléments couverts. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés connexes sont constatés en résultat net pour la période au cours de laquelle l'élément couvert cesse d'exister. Les variations de la juste valeur des dérivés de la Société représentent des opérations hors trésorerie et, en conséquence, elles ne sont pas constatées dans les états consolidés des flux de trésorerie.

La Société n'a pas d'élément intégré appréciable dans des ententes contractuelles qui nécessitent une présentation séparée du contrat hôte auquel il est lié.

### **Participation des franchisés**

La participation des franchisés représente l'investissement des franchisés dans l'actif net de leurs établissements.

## 2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

### Fondements conceptuels des états financiers

En février 2008, l'ICCA a apporté des modifications au chapitre 1000, intitulé « Fondements conceptuels des états financiers » (le « chapitre 1000 »), afin de clarifier les critères relatifs à la comptabilisation d'un actif et au moment de la comptabilisation des charges et, plus particulièrement, d'annuler les indications permettant le report des frais. Les nouvelles exigences ont pris effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. La Société a adopté les modifications du chapitre 1000 au début de l'exercice considéré conjointement avec le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

### Écart d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels (le « chapitre 3064 »), laquelle était fondée sur la norme comptable internationale IAS 38 publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), *Immobilisations incorporelles*. La nouvelle norme remplace les directives existantes portant sur l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels et sur les frais de recherche et de développement. L'objectif du chapitre 3064 visait à éliminer la pratique consistant à reporter les frais lorsqu'ils ne répondent pas à la définition ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Le chapitre 3064 a pris effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. La Société a adopté le chapitre 3064 rétrospectivement au début de l'exercice considéré, avec retraitement des périodes antérieures. Les actifs incorporels comptabilisés avant l'exercice considéré de la Société qui ne répondaient plus aux nouveaux critères de comptabilisation ou d'évaluation ni à la définition d'un actif ont été sortis des bilans consolidés, conformément au chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Modifications comptables ». Le solde de tels frais reportés à la fin des exercices 2007 et 2008 de la Société a été porté au débit du solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

### Incidence sur le bénéfice net

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence de l'application du chapitre 3064 sur les états consolidés des résultats de la Société pour la période de 53 semaines terminée le 3 janvier 2009 :

	<b>Exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2009</b>
Ajustement – avant impôts	(15 329)\$
Impôts sur les bénéfices	4 262 \$
Incidence sur le bénéfice net	(11 067)\$
Incidence sur le bénéfice net par action ordinaire (dilué)	(0,05)\$
Bénéfice net, tel qu'il est déclaré	565 212 \$
Bénéfice net par action ordinaire (dilué), tel qu'il est déclaré	2,60 \$
Bénéfice net, tel qu'il est retraité	554 145 \$
Bénéfice net par action ordinaire (dilué), tel qu'il est retraité	2,55 \$

L'ajustement se rapporte aux frais précédemment reportés, principalement les frais d'ouverture de magasins, qui cessent de remplir les conditions de comptabilisation en tant qu'actif.

### Ajustement des bénéfices non répartis d'ouverture

L'application du chapitre 3064 a donné lieu à une réduction des bénéfices non répartis d'ouverture de 38 884 \$ et de 27 817 \$, respectivement, pour les exercices 2009 et 2008 de la Société.

## Ajustement du bilan

Le paragraphe suivant résume l'incidence de l'application du chapitre 3064 sur les bilans consolidés de la Société au 3 janvier 2009.

L'incidence sur les soldes au 3 janvier 2009 a consisté essentiellement en une augmentation des actifs d'impôts futurs nets de 17 676 \$, en une diminution des charges payées d'avance et des dépôts de 4 727 \$, en une diminution des immobilisations corporelles de 110 772 \$, en une diminution des frais reportés de 47 213 \$, en une augmentation des actifs incorporels de 114 466 \$ et en une diminution des autres actifs de 8 328 \$. L'augmentation des actifs incorporels et la diminution des immobilisations corporelles reflètent principalement le reclassement de certains coûts liés aux logiciels, qui étaient inclus auparavant dans les immobilisations corporelles.

## Risque de crédit et juste valeur des actifs et passifs financiers

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») a publié un nouvel abrégé concernant l'évaluation des actifs et passifs financiers, le CPN-173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (le « CPN-173 »). Les pratiques différaient lorsqu'il était question d'établir si l'on devrait tenir compte du risque de crédit propre à l'entité et du risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Les membres du CPN sont parvenus à un consensus : l'évaluation des actifs et des passifs financiers doit tenir compte de ces risques. Le CPN-173 s'applique de façon rétrospective, sans retraitement des périodes antérieures, à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers intermédiaires et annuels publiés pour les périodes se terminant à la date de publication du CPN-173 ou à une date ultérieure. La Société a adopté le CPN-173 au début de l'exercice considéré. La mise en application n'a eu aucune incidence importante sur les résultats d'exploitation, ni sur la situation financière de la Société, ni sur les informations qu'elle fournit.

## Instruments financiers – informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 du *Manuel*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 ») afin d'adopter des modifications récemment apportées par l'IASB à la Norme internationale d'information financière 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») en mars 2009. Ces modifications s'appliquent aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes ainsi qu'aux entreprises à capital fermé, aux entreprises coopératives, aux entreprises à tarifs réglementés et aux organismes sans but lucratif ayant décidé d'adopter le chapitre 3862. Les modifications ont été apportées afin d'améliorer les informations fournies au sujet des évaluations à la juste valeur, y compris quant à la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations, et au sujet du risque d'illiquidité lié aux instruments financiers.

Les modifications ont pris effet pour les états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009, et leur adoption anticipée est permise. Afin d'alléger la tâche des préparateurs, et par souci de cohérence avec IFRS 7, l'ICCA a décidé que les entités n'auraient pas à fournir, dans la première année d'application, des informations comparatives pour les informations exigées en vertu des modifications. La Société a adopté ces modifications au chapitre 3862 pour ses états financiers consolidés annuels de 2009. Se reporter aux notes 17 et 18 pour une analyse des évaluations à la juste valeur et du risque d'illiquidité lié aux instruments financiers.

## Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 »), en ajoutant et en modifiant des paragraphes concernant le classement des actifs financiers et les actifs financiers ayant subi une perte de valeur et en fournissant des directives transitoires particulières. La Société a adopté les modifications au chapitre 3855 pour ses états financiers consolidés intermédiaires des troisième et quatrième trimestres de 2009 et pour ses états financiers consolidés annuels de 2009. La mise en application n'a eu aucune incidence importante sur les résultats d'exploitation, ni sur la situation financière de la Société, ni sur les informations qu'elle fournit.

## 2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Futures normes comptables

#### Regroupements d'entreprises

En janvier 2009, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables concernant les regroupements d'entreprises (le « chapitre 1582 »), les participations sans contrôle (le « chapitre 1602 ») et les états financiers consolidés (le « chapitre 1601 ») qui se fondaient sur la norme comptable internationale IAS 3, publiée par l'IASB, *Regroupements d'entreprises*. Les nouvelles normes ont remplacé les indications existantes relatives aux regroupements d'entreprises et aux états financiers consolidés. Ces nouvelles normes avaient pour objectif d'harmoniser les normes comptables canadiennes en matière de regroupement d'entreprises avec les normes comptables internationales et américaines. Les nouvelles normes doivent être adoptées à titre prospectif aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le début de la première période de présentation de l'information financière annuelle ouverte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou une date postérieure. Une application anticipée est autorisée. Les actifs et les passifs nés de regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition a précédé l'adoption des nouvelles normes ne doivent pas être ajustés lors de leur adoption. Le chapitre 1602 devrait être adopté de façon rétrospective, à l'exception de certains éléments.

La Société adoptera les nouvelles normes comptables au début de son exercice 2011. L'incidence des nouvelles normes sur les résultats d'exploitation, la situation financière de la Société et les informations qu'elle fournit sera évaluée dans le cadre du projet de transition aux Normes internationales d'information financière de la Société.

#### Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En avril 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 du *Manuel*, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 »), en ajoutant et en modifiant des paragraphes concernant l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux actifs financiers ayant auparavant subi une perte de valeur et les options de paiement anticipé incorporées. Les modifications prennent effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et leur adoption anticipée est permise. La Société adoptera les changements au chapitre 3855 pour son exercice 2011. Les modifications ne devraient pas avoir une incidence importante sur la comptabilisation des instruments financiers de la Société.

#### Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, le CPN a publié un nouvel abrégé, le CPN-175, intitulé « Accords de prestations multiples générateurs de produits » (le « CPN-175 »), qui modifie le CPN-142, intitulé « Accords de prestations multiples générateurs de produits » (le « CPN-142 »). L'objectif de cet abrégé est d'harmoniser le CPN-142 avec les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Ces modifications exigent du fournisseur qu'il répartisse la contrepartie liée à l'arrangement à la date de la conclusion de l'arrangement entre toutes les prestations au moyen de la méthode du prix de vente relatif, éliminant ainsi l'utilisation de la méthode du montant résiduel. Elles modifient aussi le niveau de preuve relatif au prix de vente de chaque prestation en soi requis pour séparer les prestations lorsqu'une preuve plus objective du prix de vente n'est pas disponible. Le CPN-175 devrait être adopté prospectivement et appliqué aux accords générateurs de produits conclus ou modifiés significativement au cours des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, mais l'adoption anticipée est permise. Le CPN-142 continue d'être en vigueur jusqu'à cette date.

## 3. STOCKS

Au cours de l'exercice considéré, la Société a comptabilisé en tant que charge un coût des stocks de 6 238 239 \$ (5 944 249 \$ en 2008). Cette charge est incluse dans le coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

Au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009, aucune perte de valeur importante des stocks n'a été constatée en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût et aucune perte de valeur des stocks constatée au cours des exercices précédents n'a fait l'objet d'une reprise.

## 4. ACQUISITIONS

### HealthAccess et Information Healthcare Marketing Corp.

Le 2 juillet 2008, la Société a fait l'acquisition des actifs de la division de médicaments spécialisés HealthAccess de Calea Ltd. ainsi que de la totalité des actions d'Information Healthcare Marketing Corp., filiale en propriété exclusive de Calea Ltd., qui gère un centre d'appels connexe. Établie à Mississauga en Ontario, l'entreprise acquise est exploitée par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et offre un soutien complet aux patients qui ont besoin de médicaments spécialisés. Les actifs acquis se composent principalement de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des améliorations locatives à deux emplacements. Les activités liées aux entreprises et aux actifs acquis ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

Le coût total de l'acquisition, incluant les frais engagés relativement à l'acquisition, a été de 88 742 \$. Le coût de l'acquisition a été attribué aux actifs acquis en fonction de leur juste valeur, comme suit :

Fonds de roulement, montant net	3 841 \$
Immobilisations corporelles	162
Écart d'acquisition	70 739
Relations clients <sup>1</sup>	14 000
Prix d'achat	88 742 \$

<sup>(1)</sup> La valeur comptable des relations clients de la Société est incluse dans les actifs incorporels des bilans consolidés.

### Acquisitions d'autres entreprises

Au cours de l'exercice considéré, la Société a acquis les actifs ou actions d'un certain nombre de pharmacies qui, pris individuellement, n'ont pas d'incidence importante sur le total des acquisitions de la Société. Le coût global des acquisitions, qui se chiffre à 97 100 \$ (154 824 \$ en 2008), y compris les frais engagés dans le cadre des acquisitions, est imputé principalement à l'écart d'acquisition et aux autres actifs incorporels en fonction de leur juste valeur. Certaines répartitions du coût d'acquisition sont préliminaires et pourraient changer. Les activités des pharmacies acquises ont été incluses dans les résultats d'exploitation de la Société à partir de la date d'acquisition.

### Fonds détenus en mains tierces

La Société avait des fonds détenus en mains tierces de 1 639 \$ (5 166 \$ en 2008) à l'égard de plusieurs offres visant l'acquisition de certaines pharmacies. Ces montants sont inclus dans les charges payées d'avance et dépôts aux bilans consolidés.

## 5. INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2009	2008
Intérêts sur la dette bancaire	5 378 \$	10 584 \$
Intérêts sur le papier commercial	6 231	23 689
Intérêts sur la dette à court terme	504	2 292
Intérêts sur la dette à long terme	46 102	27 387
	58 215 \$	63 952 \$

Au cours de l'exercice considéré, la Société a capitalisé des intérêts débiteurs de 2 448 \$ (590 \$ en 2008) au titre des immobilisations corporelles.

## Notes complémentaires (suite)

2 janvier 2010 et 3 janvier 2009 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2009	2008
Taux d'imposition canadien combiné fédéral et provincial prévu par la loi	<b>30,1 %</b>	30,8 %
Ajusté en fonction de ce qui suit :		
Augmentation d'impôts futurs découlant de modifications au taux d'imposition prévu par la loi	<b>0,1 %</b>	0,1 %
Charges non déductibles et autres	<b>- %</b>	0,1 %
Taux d'imposition effectif	<b>30,2 %</b>	31,0 %

Les actifs et passifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2009	2008
<b>À court terme</b>		
Produits reportés	<b>61 676 \$</b>	59 724 \$
Charges à payer	<b>8 646</b>	8 322
Autres	<b>15 839</b>	16 724
	<b>86 161 \$</b>	84 770 \$
<b>À long terme</b>		
Actifs amortissables	<b>(86 575)\$</b>	(69 911)\$
Autres passifs à long terme	<b>38 606</b>	38 123
Perte nette en capital reportée en avant	<b>5 215</b>	6 181
Autres	<b>(104)</b>	(5 196)
	<b>(42 858)\$</b>	(30 803)\$

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	<b>16 849 \$</b>	-	<b>16 849 \$</b>	30 049 \$	-	30 049 \$
Propriétés en cours d'aménagement	<b>101 463</b>	-	<b>101 463</b>	66 851	-	66 851
Terrains	<b>58 144</b>	-	<b>58 144</b>	45 946	-	45 946
Bâtiments	<b>145 993</b>	<b>25 301</b>	<b>120 692</b>	138 603	27 115	111 488
Matériel, agencements et matériel informatique	<b>1 048 056</b>	<b>561 691</b>	<b>486 365</b>	885 660	464 984	420 676
Améliorations locatives	<b>1 090 225</b>	<b>307 714</b>	<b>782 511</b>	897 976	241 623	656 353
	<b>2 460 730 \$</b>	<b>894 706 \$</b>	<b>1 566 024 \$</b>	2 065 085 \$	733 722 \$	1 331 363 \$

Au cours de l'exercice considéré, la Société a amorti un montant de 212 080 \$ (177 071 \$ en 2008) en immobilisations corporelles.

## 8. ÉCART D'ACQUISITION

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se présente comme suit :

	2009	2008
Solde d'ouverture	2 427 239 \$	2 245 441 \$
Écart d'acquisition acquis	54 114	181 798
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 481 353 \$</b>	<b>2 427 239 \$</b>

L'écart d'acquisition de 22 257 \$ (152 009 \$ en 2008) découlant des acquisitions d'actifs qui ont eu lieu au cours de l'exercice considéré devrait être déductible aux fins de l'impôt.

La Société a soumis l'écart d'acquisition à un test de dépréciation en utilisant les informations disponibles au début de ses exercices 2009 et 2008. Aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition n'a été constatée au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009.

## 9. ACTIFS INCORPORELS

	2009					
	Fichiers d'ordonnances	Relations clients	Logiciels	Logiciels en développement	Autres	Total
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture	91 599 \$	29 600 \$	137 666 \$	40 499 \$	7 010 \$	306 374 \$
Ajouts						
– Développement	–	–	2 337	31 668	264	34 269
– Acquisitions d'entreprises	36 102	–	–	–	–	36 102
Transferts	–	14 000	30 530	(32 528)	–	12 002
Cessions	–	–	(248)	–	–	(248)
<b>Solde de clôture</b>	<b>127 701</b>	<b>43 600</b>	<b>170 285</b>	<b>39 639</b>	<b>7 274</b>	<b>388 499</b>
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur</b>						
Solde d'ouverture	20 924	3 512	67 392	–	2 267	94 095
Amortissement pour l'exercice	13 364	2 936	17 495	–	2 091	35 886
Cessions	–	–	(248)	–	–	(248)
<b>Solde de clôture</b>	<b>34 288</b>	<b>6 448</b>	<b>84 639</b>	<b>–</b>	<b>4 358</b>	<b>129 733</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin</b>	<b>93 413 \$</b>	<b>37 152 \$</b>	<b>85 646 \$</b>	<b>39 639 \$</b>	<b>2 916 \$</b>	<b>258 766 \$</b>

## Notes complémentaires (suite)

2 janvier 2010 et 3 janvier 2009 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 9. ACTIFS INCORPORELS (suite)

						2008
	Fichiers d'ordonnances	Relations clients	Logiciels	Logiciels en développement	Autres	Total
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture	40 529 \$	29 600 \$	108 218 \$	24 596 \$	3 285 \$	206 228 \$
Ajouts						
– Développement	–	–	12 568	33 643	3 299	49 510
– Acquisitions d'entreprises	51 070	–	–	–	–	51 070
Transferts	–	–	16 905	(17 740)	426	(409)
Cessions	–	–	(25)	–	–	(25)
<b>Solde de clôture</b>	<b>91 599</b>	<b>29 600</b>	<b>137 666</b>	<b>40 499</b>	<b>7 010</b>	<b>306 374</b>
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur</b>						
Solde d'ouverture	11 472	1 897	54 141	–	744	68 254
Amortissement pour l'exercice	9 452	1 615	13 251	–	1 523	25 841
<b>Solde de clôture</b>	<b>20 924</b>	<b>3 512</b>	<b>67 392</b>	<b>–</b>	<b>2 267</b>	<b>94 095</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin</b>	<b>70 675 \$</b>	<b>26 088 \$</b>	<b>70 274 \$</b>	<b>40 499 \$</b>	<b>4 743 \$</b>	<b>212 279 \$</b>

Au cours de l'exercice considéré, la Société a transféré 14 000 \$ de l'écart d'acquisition aux relations clients au terme du processus de répartition du coût d'acquisition de HealthAccess et d'Information Healthcare Marketing Corp.

Durant l'exercice, la Société a constaté un amortissement de 34 437 \$ (24 864 \$ en 2008) en charge d'amortissement et de 1 449 \$ (977 \$ en 2008) en coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation.

Aucune perte de valeur des actifs incorporels n'a été constatée au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009.

### 10. DETTE À COURT TERME

#### Dettes bancaires

Les établissements des franchisés sont en mesure d'emprunter en vertu des marges de crédit garanties par la Société. La Société a conclu des ententes avec des banques afin de garantir des marges de crédit d'un montant total de 520 000 \$ (425 000 \$ en 2008). Au 2 janvier 2010, les établissements des franchisés avaient utilisé un montant de 254 332 \$ (263 830 \$ en 2008) sur les marges de crédit disponibles.

#### Papier commercial

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours et des taux d'intérêt variables basés sur les taux des acceptations bancaires. En décembre 2005, la Société a conclu des contrats de dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique total de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société en vertu de ces contrats variaient entre 4,03 % et 4,18 %. Un contrat couvrant un montant de 50 000 \$ du capital théorique est venu à échéance en décembre 2009 (150 000 \$ en 2008). La Société a comptabilisé une perte nette de 1 811 \$ sur la durée de ce contrat à titre d'intérêts débiteurs sur le papier commercial (gain net de 332 \$ en 2008). L'autre contrat, qui couvre une tranche de 50 000 \$ et porte intérêt au taux fixe de 4,18 %, vient à échéance en décembre 2010 et est assorti d'une disposition cliquet de un mois. Se reporter aux notes 17 et 18 pour une analyse complémentaire des ententes relatives aux dérivés.

La Société est autorisée à émettre du papier commercial jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

## Dettes à court terme

	2008
Facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours d'un montant net de 300 000 \$	197 845 \$

Le 17 octobre 2008, la Société a conclu une facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours d'un montant maximal de 200 000 \$ disponible pour un prélèvement unique. Le 23 octobre 2008, la Société a prélevé la totalité de cette facilité afin de refinancer une tranche de ses billets à moyen terme d'un montant de 300 000 \$ venant à échéance. Le 19 décembre 2008, la Société a modifié cette facilité afin d'augmenter le montant des fonds disponibles à 300 000 \$. Le montant additionnel de 100 000 \$ était disponible pour un prélèvement unique.

Cette dette a été comptabilisée déduction faite des coûts d'émission et a été évaluée au coût après amortissement. Les intérêts ont été calculés en fonction du taux préférentiel.

Le 20 janvier 2009, le montant non réglé de cette facilité a été remboursé, ce qui a eu pour effet de mettre fin à la facilité.

## 11. DETTE À LONG TERME

	Valeur nominale	Échéance	2009	2008
Billets à moyen terme				
Billets, série 2 – 4,99 %	450 000 \$	Juin 2013	<b>447 977 \$</b>	447 250 \$
Billets, série 3 – 4,80 %	250 000	Janvier 2012	<b>248 640</b>	–
Billets, série 4 – 5,19 %	250 000	Janvier 2014	<b>248 183</b>	–
Facilité à terme renouvelable	800 000 \$	Juin 2011	<b>1 298</b>	200 000
Dettes à long terme			<b>946 098 \$</b>	647 250 \$

Au 2 janvier 2010, un montant additionnel de 269 322 \$ (349 889 \$ en 2008) de la facilité à terme renouvelable de 800 000 \$ avait été utilisé comme suit : 8 322 \$ (8 889 \$ en 2008) à l'égard de lettres de crédit en cours et 261 000 \$ (341 000 \$ en 2008) relativement au crédit de sûreté lié au papier commercial émis par la Société.

### Opérations liées au refinancement de la dette en 2008

Le 22 avril 2008, la Société a modifié le montant de sa facilité de crédit bancaire renouvelable existante qui vient à échéance en juin 2011, lequel est passé de 550 000 \$ à 800 000 \$. Parallèlement à cette modification, la Société a également augmenté son programme de papier commercial, le faisant passer de 300 000 \$ à 500 000 \$.

Le 22 mai 2008, la Société a déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières dans chacune des provinces du Canada un prospectus simplifié de base définitif (le « prospectus ») pour l'émission de billets à moyen terme négociables d'un montant maximal de un milliard de dollars. Sous réserve des exigences de la loi applicable, les billets à moyen terme négociables peuvent être émis dans le cadre du prospectus définitif pendant une période maximale de 25 mois à compter de la date du visa définitif, soit le 22 mai 2008.

Le 2 juin 2008, la Société a émis 450 000 \$ en billets à moyen terme de cinq ans (les « billets de série 2 ») en vertu du prospectus, pour un produit net global de 448 285 \$. Les billets de série 2 viendront à échéance le 3 juin 2013 et portent intérêt au taux fixe de 4,99 % par année.

Le 24 octobre 2008, les billets à moyen terme de série 1 d'un montant de 300 000 \$, émis précédemment, ont été remboursés en entier, de même que la totalité des intérêts courus et impayés sur le paiement d'intérêt semestriel final. La Société a financé le remboursement au moyen de fonds provenant du prélèvement de 200 000 \$ sur la facilité de crédit non garantie de premier rang de 364 jours et d'un montant de 100 000 \$ prélevé sur sa facilité à terme renouvelable.

## Notes complémentaires (suite)

2 janvier 2010 et 3 janvier 2009 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 11. DETTE À LONG TERME (suite)

#### Opérations liées au refinancement de la dette en 2009

Le 20 janvier 2009, la Société a émis 250 000 \$ en billets à moyen terme de trois ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2012 et portent intérêt à un taux fixe de 4,80 % (les « billets de série 3 »). Elle a également émis 250 000 \$ en billets à moyen terme de cinq ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2014 et portent intérêt à un taux fixe de 5,19 % (les « billets de série 4 »). Les billets de série 3 et de série 4 ont été émis en vertu du prospectus modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009.

Le produit net de l'émission des billets de série 3 et de série 4 a été affecté au refinancement de la dette existante et au remboursement de tous les montants non réglés en vertu de la facilité de crédit bancaire non garantie de premier rang de 364 jours. Cette facilité a pris fin le 20 janvier 2009.

Le 22 juin 2009, la Société a déposé une modification à son prospectus préalable de base simplifié daté du 22 mai 2008 (le « prospectus modifié ») auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada afin d'augmenter le montant en capital global des billets à moyen terme pouvant être émis de 1 000 000 \$ à 1 500 000 \$. Sous réserve des exigences de la loi applicable, la Société peut émettre des billets à moyen terme dans le cadre du prospectus modifié pendant une période maximale de 25 mois à compter du 22 mai 2008.

Au 2 janvier 2010, la Société avait émis des billets à moyen terme d'un montant en capital global de 950 000 \$ en vertu de son prospectus modifié.

#### Remboursements minimaux

Les remboursements futurs minimaux requis en vertu de la dette à long terme sont les suivants :

<b>Facilité à terme</b>	
2011	1 298 \$
<b>Billets à moyen terme</b>	
2012 – série 3	250 000
2013 – série 2	450 000
2014 – série 4	250 000
	951 298 \$

### 12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Les autres passifs à long terme se composent de ce qui suit :

	2009	2008
Obligations reportées en vertu de contrats de location	304 440 \$	263 743 \$
Avantages sociaux futurs	15 521	16 879
Gain reporté sur les opérations de cession-bail	14 090	7 078
Régime incitatif à long terme (note 14)	4 531	3 727
Perte non réalisée sur dérivés (note 18)	–	4 168
Autres	9 369	7 522
	347 951 \$	303 117 \$

#### Obligations reportées en vertu de contrats de location

Les obligations reportées en vertu de contrats de location représentent la différence entre la charge locative et les loyers en espèces et le report des avantages incitatifs accordés par le propriétaire.

## Avantages sociaux futurs

La Société a en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes de salariés sont admissibles. La Société offre également à certains salariés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les salariés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des salariés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite agréés à des fins de capitalisation ont été effectuées en date du 31 décembre 2006. La prochaine évaluation sera achevée en 2010, et aura pour date de prise d'effet le 31 décembre 2009. L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de capitalisation pour ce qui est du régime de retraite non agréé a été effectuée en date du 31 décembre 2009. La prochaine évaluation devra être arrêtée au 31 décembre 2010.

La Société a également en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent à certains retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les salariés en fonction des services rendus.

L'information sur les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, selon des évaluations effectuées aux 30 novembre 2009 et 2008 respectivement, s'établit comme suit :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
<b>Juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	71 805 \$	– \$	80 510 \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	10 083	–	(11 120)	–
Cotisations patronales	6 354	781	4 332	620
Cotisations des participants	1 158	–	1 117	–
Prestations versées	(4 201)	(781)	(3 034)	(620)
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin</b>	<b>85 199 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>71 805 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>				
Obligation au titre des prestations au début	87 477 \$	4 864 \$	100 624 \$	4 775 \$
Coût des services rendus	4 341	761	6 051	439
Intérêts débiteurs	4 720	328	4 395	270
Cotisations des participants	1 158	–	1 117	–
(Gain)/perte actuariel	11 610	–	(21 676)	–
Prestations versées	(4 201)	(781)	(3 034)	(620)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin</b>	<b>105 105 \$</b>	<b>5 172 \$</b>	<b>87 477 \$</b>	<b>4 864 \$</b>
<b>Situation de capitalisation – déficit des régimes</b>	<b>(19 906)\$</b>	<b>(5 172)\$</b>	<b>(15 672)\$</b>	<b>(4 864)\$</b>
Modifications apportées aux régimes non constatées	(1 105)	–	(1 306)	–
Pertes non constatées	10 662	–	4 963	–
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>(10 349)\$</b>	<b>(5 172)\$</b>	<b>(12 015)\$</b>	<b>(4 864)\$</b>

Aucune modification importante n'a été apportée à l'égard de l'évaluation des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de la Société entre le 30 novembre 2009 et le 2 janvier 2010.

## Notes complémentaires (suite)

2 janvier 2010 et 3 janvier 2009 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées sont les suivantes :

	2009			2008		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Régimes d'avantages complémentaires
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin</b>						
Taux d'actualisation	6,00 %	2,88 %	6,00 %	6,75 %	3,25 %	6,75 %
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
<b>Charge au titre des avantages sociaux, pour l'exercice</b>						
Taux d'actualisation	6,75 %	3,25 %	6,75 %	5,25 %	2,63 %	5,25 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s.o.	7,50 %	3,75 %	s.o.
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 5,5 % pour 2009 et 2008, 5,5 % étant le taux tendanciel final pour les exercices ultérieurs. Une variation de 1 % du taux tendanciel prévu des coûts liés aux soins de santé n'aurait pas une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes d'avantages complémentaires.

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Coût des services rendus	4 341 \$	761 \$	6 051 \$	439 \$
Intérêts débiteurs	4 720	328	4 395	270
Rendement réel de l'actif des régimes (Gain)/perte actuariel	(10 083)	–	11 120	–
	11 610	–	(21 676)	–
Coûts découlant d'événements survenus durant l'exercice	10 588	1 089	(110)	709
Écart entre ce qui suit :				
Rendement réel et rendement prévu de l'actif des régimes	5 827	–	(15 784)	–
Gain ou perte actuariel constaté pour l'exercice et gain ou perte actuariel réel sur les obligations au titre des prestations constituées	(11 526)	–	21 969	–
Amortissement des modifications apportées aux régimes et modifications réelles apportées aux régimes	(201)	–	(201)	–
Charge nette	4 688 \$	1 089 \$	5 874 \$	709 \$

Le total des paiements en espèces d'avantages sociaux futurs, qui se compose des contributions de la Société aux régimes de retraite et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires des régimes d'avantages complémentaires, se chiffrait à 7 135 \$ (4 952 \$ en 2008).

L'actif des régimes de retraite agréés se compose d'espèces, de contributions à recevoir et d'une quote-part d'une fiducie globale. L'actif détenu par la fiducie globale a été investi dans un nombre limité d'organismes de placement collectif, en fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2009 et 2008, respectivement, comme suit :

	2009	2008
Titres de capitaux propres	61 %	59 %
Titres à revenu fixe	39 %	39 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– %	2 %

Aucune modification importante n'a été apportée à l'actif détenu par la fiducie globale entre le 30 novembre 2009 et le 2 janvier 2010.

L'actif du régime non agréé se compose d'espèces et de placements. En fonction des valeurs de marché au 30 novembre 2009, les placements sont investis dans des organismes de placement collectif, selon une répartition de 60 % (61 % au 30 novembre 2008) dans des titres de capitaux propres, de 39 % (38 % au 30 novembre 2008) dans des obligations et de 1 % (1 % au 30 novembre 2008) dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Aucune modification importante n'a été apportée à la répartition des placements entre le 30 novembre 2009 et le 2 janvier 2010.

### 13. CAPITAL-ACTIONS

#### Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série sans valeur nominale

#### En circulation

	2009		2008	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde au début	217 250 367	1 514 207 \$	216 788 462	1 506 020 \$
Actions émises	181 531	4 481	463 369	7 144
Actions rachetées	–	–	(1 464)	(10)
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	–	137	–	288
Options exercées	–	1 045	–	765
Solde de clôture	217 431 898	1 519 870 \$	217 250 367	1 514 207 \$

#### Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

	2 janvier 2010
De base	217 360 238
Dilué	217 501 441
	3 janvier 2009
De base	216 976 909
Dilué	217 450 258

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les actions dont la restitution est conditionnelle, ont un effet dilutif de 141 203 (473 349 en 2008) sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions émises à des dirigeants de la Société et à des franchisés, y compris les actions émises en vertu de certaines options attribuées aux dirigeants. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue.

La Société a consenti des prêts à certains salariés clés en vertu d'un régime d'achat d'actions afin qu'ils acquièrent des actions ordinaires de la Société. Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance en 2011, sont assujetties à certaines modalités de remboursement en vertu d'une convention avec les actionnaires et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Les prêts consentis aux fins d'achat d'actions sont présentés comme une réduction du capital-actions, et les actions visées par l'achat sont déduites de l'établissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice net de base par action ordinaire.

## 14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société a établi des régimes d'options sur actions à l'intention de certains salariés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-dessous, et a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. Avec prise d'effet en février 2007, les administrateurs non salariés ne sont plus admissibles aux régimes d'options sur actions. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit ci-après.

La Société utilise la méthode à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des salariés et des administrateurs. La juste valeur de chaque option est estimée à la date d'attribution selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit une charge de 694 \$ (1 498 \$ en 2008) liée aux options sur actions émises en vertu des régimes à l'intention des salariés et des administrateurs.

### Régime d'options sur actions à l'intention des salariés

Le prix d'exercice par action des options émises à l'intention de certains salariés ne peut être inférieur à la juste valeur de marché à la date d'attribution des options. Ces options comprennent des attributions sous forme d'actions dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps, du rendement ou des deux à la fois. Les options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution. Les options dont les droits sont acquis en fonction du rendement peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées comme ayant été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options dont les droits sont acquis en fonction du rendement peuvent être entièrement exercées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), peu importe que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exercées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un salarié, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des salariés au cours de l'exercice considéré sont présentés ci-dessous :

	2009		2008	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	694 341	34,22 \$	1 129 060	26,88 \$
Exercées	(146 531)	25,46	(424 369)	14,80
Éteintes/annulées, y compris les actions rachetées	(6 268)	33,91	(10 350)	29,30
En cours à la fin	541 542	36,59 \$	694 341	34,22 \$
Options pouvant être exercées à la fin	399 440	33,18 \$	450 417	28,77 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2009			Options pouvant être exercées en 2009	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
5,00 \$ à 5,60 \$	77 250	1,6	5,49 \$	77 250	5,49 \$
17,13 \$ à 24,84 \$	46 733	2,6	23,65	46 733	23,65
25,86 \$	16 658	3,6	25,86	16 658	25,86
29,30 \$ à 36,41 \$	50 901	4,4	31,93	48 799	32,10
46,32 \$	350 000	6,7	46,32	210 000	46,32
	<b>541 542</b>	<b>5,3</b>	<b>36,59 \$</b>	<b>399 440</b>	<b>33,18 \$</b>

### Régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs

Avant février 2007, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, la Société émettait, aux administrateurs participants, des options dont les droits sont acquis en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix d'exercice des options par action correspond à la juste valeur de marché de l'option à la date d'attribution de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être exercé chaque année à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être exercées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, et les options pouvant être exercées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'attribution, selon la date la plus rapprochée.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation des options sur actions à l'intention des administrateurs au cours de l'exercice considéré sont présentés ci-dessous :

	2009		2008	
	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options sur actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré par action
En cours au début	381 000	38,82 \$	420 000	37,99 \$
Exercées	(35 000)	23,35	(39 000)	29,97
En cours à la fin	346 000	40,38 \$	381 000	38,82 \$
Options pouvant être exercées à la fin	346 000	40,38 \$	321 000	37,84 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2009			Options pouvant être exercées en 2009	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré par action
26,95 \$	60 000	3,8	26,95 \$	60 000	26,95 \$
41,80 \$	106 000	5,6	41,80	106 000	41,80
44,02 \$	180 000	6,1	44,02	180 000	44,02
	<b>346 000</b>	<b>5,5</b>	<b>40,38 \$</b>	<b>346 000</b>	<b>40,38 \$</b>

## 14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

### Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés

La Société maintient un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs non salariés le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur non salarié se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle d'une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur de marché des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions ordinaires, établie conformément au régime d'unités d'action, à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toutes circonstances être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit 1 107 \$ (657 \$ en 2008) au titre de la rémunération des administrateurs.

Les administrateurs non salariés qui ne détiennent pas d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis permettant d'acheter des actions ordinaires de la Société ont également le droit de recevoir, une fois par année, des unités d'actions différées d'un montant maximal de 60 \$.

Le président du conseil d'administration non dirigeant touche une rémunération annuelle de 120 \$, dont la moitié peut, au choix de celui-ci, lui être versée en totalité ou en partie sous forme d'unités d'actions différées. L'autre moitié est payable sous forme d'unités d'actions différées.

Au cours de l'exercice considéré, la Société a émis un total de 26 043 unités d'actions différées (17 979 en 2008) d'une juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution de 44,64 \$ (50,71 \$ en 2008). Au 2 janvier 2010, 71 313 unités d'actions différées étaient en circulation (45 270 en 2008).

### Régime incitatif à long terme

La Société a en place un régime incitatif à long terme (le « RILT ») pour certains salariés. En vertu de ce régime, les salariés peuvent recevoir une attribution sous forme d'unités d'actions dont la valeur correspond à celle des actions ordinaires de la Société.

Au cours de l'exercice considéré, la Société a attribué 167 467 unités d'actions (140 132 en 2008) d'une juste valeur à la date d'attribution de 43,74 \$ (51,10 \$ en 2008), pour un total cumulatif de 555 174 unités d'actions (387 707 en 2008), dont les droits sont acquis au rythme d'un tiers par an. Au cours de l'exercice considéré, la Société a payé les unités d'actions qui ont été attribuées en 2007 et dont les droits sont devenus entièrement acquis. Au 2 janvier 2010, 271 480 unités étaient en cours (219 403 en 2008).

Au cours de l'exercice considéré, la Société a constaté une charge de rémunération de 6 084 \$ (5 636 \$ en 2008) relativement à ces unités d'actions.

Le passif lié aux unités d'actions gagnées par les salariés en vertu du RILT est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme, à la valeur de marché des actions de la Société à la fin de l'exercice.

La Société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour réduire son exposition aux fluctuations futures du prix de ses actions à l'égard des attributions d'unités d'actions. Ces contrats viennent à échéance en décembre 2010 et en décembre 2011. Un pourcentage des dérivés sur les contrats à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, a été désigné comme couverture.

## 15. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2009	2008
Débiteurs	<b>(22 598)\$</b>	(75 017)\$
Stocks	<b>(109 188)</b>	(185 020)
Charges payées d'avance	<b>(19 773)</b>	(21 206)
Créditeurs et charges à payer	<b>(52 055)</b>	25 238
Impôts à recouvrer/à payer	<b>25 890</b>	(72 801)
	<b>(177 724)\$</b>	(328 806)\$

## 16. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

### Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels (à l'exclusion des charges de taxes et d'assurance ainsi que des autres frais d'occupation) en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Paiements de location minimaux	356 893 \$	371 124 \$	372 100 \$	357 513 \$	341 685 \$	2 559 515 \$
Moins : produits de sous-location	3 235	2 775	2 250	1 740	1 166	2 911
Total des obligations en vertu des contrats de location	353 658 \$	368 349 \$	369 850 \$	355 773 \$	340 519 \$	2 556 604 \$

### Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2012. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

### Services d'information

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vertu de laquelle elle impartira certains services d'information jusqu'en 2011. La Société s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 000 \$ sur la durée de l'entente.

### Fiducie de financement

Jusqu'au 10 juin 2008, la Société avait pris des dispositions permettant à ses franchisés d'obtenir du financement supplémentaire de la part d'une fiducie indépendante (la « fiducie »). Cette disposition avait été prise dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectuait au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs. La Société avait fourni une lettre de crédit de soutien à l'intention de la fiducie. Cette lettre, dont la valeur correspondait à environ 10 % du capital total des prêts, consistait en une mesure de rehaussement du crédit.

La Société avait établi que la fiducie constituait une EDDV et que la Société en était le principal bénéficiaire. Par conséquent, pendant son existence, la fiducie était assujettie à l'obligation de consolidation par la Société. L'incidence de la consolidation de la fiducie s'est traduite par le reclassement des emprunts des franchisés payables à la fiducie en papier commercial émis à des tiers.

L'arrangement avec la fiducie a pris fin le 10 juin 2008.

## 16. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

### Litiges

La Société a indemnisé Imperial Tobacco Canada Limited pour tous les recours judiciaires contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

De l'avis de la direction de la Société, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

### Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes importantes pour l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart comportent une échéance à court terme et sont réglées selon des modalités commerciales normales.

La Société pourrait être assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux contrats, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la Société est assujettie régulièrement à des vérifications des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, elle pourrait faire l'objet de nouvelles cotisations. Même si les déclarations de revenus aux fins d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects font l'objet de vérifications et de réévaluations, la direction estime que des provisions adéquates ont été établies pour satisfaire à toutes ses obligations fiscales. Toutefois, la modification d'interprétations ou de jugements peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects de la Société dans l'avenir. Le montant de l'augmentation ou de la diminution ne peut raisonnablement être estimé.

## 17. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques financiers pouvant avoir une incidence négative sur sa performance financière. La Société peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer certains de ces risques. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Plus de détails sur ces risques sont fournis comme suit :

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs financiers de la Société et que les flux de trésorerie qui y sont associés varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt.

La Société, y compris son réseau d'établissements des franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement offerts à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions défavorables ou favorables sur la performance financière de la Société.

En décembre 2005, la Société a conclu des contrats de dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes variaient entre 4,03 % et 4,18 %. Un contrat couvrant un montant de 50 000 \$ du capital théorique est venu à échéance en décembre 2009 (150 000 \$ en 2008). L'autre contrat, qui couvre une tranche de 50 000 \$ et porte intérêt au taux fixe de 4,18 %, vient à échéance en décembre 2010 et est assorti d'une disposition cliquet de un mois. Se reporter à la note 18 pour une analyse complémentaire des contrats de dérivés.

Au 2 janvier 2010, la Société affichait une dette à taux variables non couverte de 466 630 \$ (904 830 \$ en 2008). Au cours de l'exercice considéré, l'encours moyen de la dette à taux variables non couverte de la Société était de 600 562 \$ (671 423 \$ en 2008). Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours de l'exercice considéré, le bénéfice net aurait diminué ou augmenté d'environ 2 066 \$ (2 365 \$ en 2008), respectivement, en raison de l'exposition de la Société au risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variables non couverte.

Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux contrats relatifs aux dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque lié aux contreparties en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières. Au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009, la Société n'est pas assujettie à ce risque, puisque les contrats relatifs à des dérivés sur taux d'intérêt sont en situation de passif.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les contreparties de la Société manquent à leurs obligations financières envers la Société et entraînent une perte de bénéfices.

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments d'ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme étant négligeable.

#### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers.

La Société établit des budgets et des prévisions sur ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants grâce à ses activités d'exploitation, à l'accès aux facilités de crédit bancaire et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux qui lui permettent de respecter ses obligations financières et les exigences de son programme d'investissement en immobilisations, et pour financer de nouvelles occasions de placement ou autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque d'illiquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation de manière à respecter ses obligations financières à court terme et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ou en émettant de nouveaux titres d'emprunt.

Les échéances contractuelles des passifs de la Société au 2 janvier 2010 se détaillent comme suit :

	Paiements exigibles au cours des 90 prochains jours	Paiements exigibles entre 90 jours et moins de un an	Paiements exigibles entre un an et moins de deux ans	Paiements exigibles après deux ans	<b>Total</b>
Dette bancaire	270 332 \$	– \$	– \$	– \$	<b>270 332 \$</b>
Papier commercial	261 000	–	–	–	<b>261 000</b>
Créditeurs	885 497	47 133	–	–	<b>932 630</b>
Dividendes à payer	46 748	–	–	–	<b>46 748</b>
Billets à moyen terme	–	–	–	950 000	<b>950 000</b>
Facilité à terme renouvelable	–	–	1 298	–	<b>1 298</b>
Autres passifs à long terme	–	–	9 691	13 749	<b>23 440</b>
<b>Total</b>	<b>1 463 577 \$</b>	<b>47 133 \$</b>	<b>10 989 \$</b>	<b>963 749 \$</b>	<b>2 485 448 \$</b>

## 18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Il n'y a aucun écart entre la valeur comptable de la dette bancaire et le montant que la Société est tenue de payer. Le montant des créiteurs et des autres passifs à long terme exclut certains passifs qui ne sont pas considérés comme des passifs financiers.

### Dérivés sur taux d'intérêt

En décembre 2005, la Société a conclu des contrats de dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société en vertu de ces contrats varient de 4,03 % à 4,18 %. Un contrat couvrant un montant de 50 000 \$ du capital théorique est venu à échéance en décembre 2009 (150 000 \$ en 2008). La Société a comptabilisé une perte nette de 1 811 \$ sur la durée de ce contrat à titre d'intérêts débiteurs sur le papier commercial (gain net de 332 \$ en 2008). L'autre contrat, qui couvre une tranche de 50 000 \$ et porte intérêt au taux fixe de 4,18 %, vient à échéance en décembre 2010 et est assorti d'une disposition cliquet de un mois.

Selon les valeurs de marché des contrats de dérivés sur taux d'intérêt au 2 janvier 2010, la Société a constaté un passif de 1 645 \$ (4 647 \$ en 2008), dont la totalité est présentée dans les créiteurs et charges à payer (en 2008 – 1 566 \$ dans les créiteurs et charges à payer et 3 081 \$ et dans les autres passifs à long terme). Au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009, la Société a déterminé que les dérivés sur taux d'intérêt constituaient une couverture efficace pour les taux d'intérêt variables sur la dette connexe sous forme de papier commercial. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats.

### Dérivés sur contrat à terme d'actions

La Société a recours à des contrats à terme d'actions réglés en espèces pour limiter son risque lié aux fluctuations futures du cours de ses actions en ce qui a trait aux attributions d'unités d'actions en vertu du RILT. Les produits ou les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le poste Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation de l'exercice.

Selon les valeurs de marché des dérivés sur contrat à terme d'actions au 2 janvier 2010, la Société a constaté un passif net de 910 \$ (2 093 \$ en 2008), dont une tranche de 286 \$ (néant en 2008) est présentée dans les autres actifs, une tranche de 1 196 \$ (1 006 \$ en 2008), dans les créiteurs et charges à payer et une tranche de néant (1 087 \$ en 2008), dans les autres passifs à long terme. Au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009, la Société a évalué que le pourcentage des dérivés sur contrat à terme d'actions, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT, constituait une couverture efficace pour le cours des actions ordinaires liées aux unités non gagnées. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats.

### Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 se compose de ce qui suit :

	2009	2008
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu :</b>		
Perte non réalisée sur les dérivés sur taux d'intérêt (déduction faite des impôts de 525 \$ et de 1 560 \$, respectivement)	<b>(1 120)\$</b>	(3 087)\$
Perte non réalisée sur les dérivés sur contrat à terme d'actions (déduction faite des impôts de 2 \$ et de 141 \$, respectivement)	<b>(5)</b>	(355)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(1 125)\$</b>	(3 442)\$

Au cours de l'exercice terminé le 2 janvier 2010, des montants de néant et de 294 \$ auparavant inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme d'actions, respectivement, ont été constatés dans les résultats à titre de revenu. Au cours de l'exercice terminé le 3 janvier 2009, des montants de 186 \$ et de 18 \$ auparavant inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur contrat à terme d'actions, respectivement, ont été constatés dans les résultats à titre de perte.

### Juste valeur des instruments financiers

La Société a adopté les modifications au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA* pour ces états financiers consolidés annuels; la présentation de données comparatives n'est pas exigée pour l'année de l'adoption. Les modifications requièrent, pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur au bilan, qu'ils soient classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le niveau de hiérarchie des évaluations à la juste valeur dans lequel les évaluations de la juste valeur sont classées dans leur intégralité est déterminé en fonction du niveau le plus bas auquel correspondent les données importantes pour l'évaluation à la juste valeur dans son intégralité.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé au 2 janvier 2010 est comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	44 391 \$	– \$	– \$	<b>44 391 \$</b>
Dettes bancaires	(270 332)	–	–	<b>(270 332)</b>
Dérivés sur taux d'intérêt	–	(1 645)	–	<b>(1 645)</b>
Dérivés sur contrat à terme d'actions	–	(910)	–	<b>(910)</b>
Total	(225 941)\$	(2 555)\$	– \$	<b>(228 496)\$</b>

Les dérivés sur taux d'intérêt sont évalués selon le Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) à un mois de Reuters. Les dérivés sur contrat à terme sont évalués principalement en fonction du cours des actions ordinaires de la Société.

En ce qui touche les actifs et les passifs financiers qui sont évalués autrement qu'à la juste valeur au bilan tels que les débiteurs, les dépôts, le papier commercial, la dette à court terme, les créanciers et les dividendes à verser, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des débiteurs à long terme, de la facilité à terme renouvelable et des autres passifs à long terme se rapproche de leur valeur comptable au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009 compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments. La juste valeur des billets à moyen terme au 2 janvier 2010 est d'environ 1 007 522 \$, par rapport à une valeur comptable de 950 000 \$ (en excluant les coûts de transaction), ce qui s'explique par la baisse des taux d'intérêt du marché pour des instruments similaires (la juste valeur de la dette à long terme se rapprochait de sa valeur comptable en 2008).

## 19. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions d'investissement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice en rapport avec le capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux investissements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, relocalisés et agrandis, incluant les améliorations locatives et les agencements connexes, l'acquisition de sites destinés à la construction de futurs établissements, de même que l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue des dépenses en immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés des liquidités au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'émission de titres d'emprunt additionnels. Au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (incluant la tranche à court terme de celle-ci) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent le total de sa structure du capital. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location-exploitation lorsqu'elle évalue le total de sa structure du capital. La Société gère sa structure du capital de façon à conserver les cotes de crédit de grande qualité que lui attribuent deux agences d'évaluation du crédit. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission ou au remboursement sur la dette. La Société est soumise à certaines clauses restrictives et elle se conformait à ces clauses au 2 janvier 2010 et au 3 janvier 2009.

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport au total de sa structure du capital, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes.

Le tableau suivant présente un sommaire de certaines informations ayant trait à la structure du capital et à la situation financière de la Société à la fin des périodes indiquées.

	2009	2008
Trésorerie	<b>(44 391)\$</b>	(36 567)\$
Dette bancaire	<b>270 332</b>	240 844
Papier commercial	<b>260 386</b>	339 943
Dette à court terme	–	197 845
Dette à long terme	<b>946 098</b>	647 250
Dette nette	<b>1 432 425</b>	1 389 315
Capitaux propres	<b>3 826 110</b>	3 420 529
Total de la structure du capital	<b>5 258 535 \$</b>	4 809 844 \$
Dette nette : capitaux propres	<b>0,37:1</b>	0,41:1
Dette nette : total de la structure du capital	<b>0,27:1</b>	0,29:1
BAIIA : intérêts débiteurs en espèces <sup>1,2</sup>	<b>19,59:1</b>	17,05:1

(1) Aux fins du calcul des ratios, le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) se compose du BAIIA pour les exercices de 52 et de 53 semaines terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009, respectivement. Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Les mesures financières non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

(2) Les intérêts en espèces sont également une mesure non définie par les PCGR et ils se composent des intérêts débiteurs pour les exercices de 52 et de 53 semaines terminés le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009, respectivement, excluent l'amortissement des frais de financement reportés et incluent l'intérêt capitalisé.

Au cours de l'exercice, la Société a maintenu sa structure du capital et sa situation financière souhaitées, comme le démontrent les ratios ci-dessus.

Un sommaire des cotes de solvabilité de la Société au 2 janvier 2010 est présenté dans le tableau suivant :

	Standard & Poor's	DBRS Limited
Cote de solvabilité d'entreprises	BBB+	–
Créances non garanties de premier rang	BBB+	A (bas)
Papier commercial	–	R-1 (bas)

Aucune modification n'a été apportée aux cotes de solvabilité de la Société au cours de l'exercice considéré.

### Annexe aux états financiers consolidés portant sur la couverture par le bénéfice (non vérifié)

Exercice de 52 semaines terminé le 2 janvier 2010

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme	19,16 fois
--	------------

Le ratio de couverture de la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) par le bénéfice correspond au bénéfice (avant intérêts et impôts sur les bénéfices) divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme). Les intérêts débiteurs excluent tous les montants liés à l'amortissement et comprennent les montants capitalisés dans les immobilisations corporelles qui étaient inclus et exclus, respectivement, dans les intérêts débiteurs, tel qu'il est présenté dans l'état consolidé des résultats de la Société pour l'exercice considéré.